

RÈGLEMENT

OBJET DU PRIX

Le Prix de l'innovation vise à valoriser et récompenser des acteurs offrant des solutions innovantes et concrètes aux problématiques économiques, sociales et environnementales du territoire de Paris Ouest La Défense.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Prix de l'innovation implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Aucun recours portant sur les conditions d'organisation du Prix, son déroulement et ses résultats ne sera admis, le jury restant le seul décisionnaire.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Les candidats s'engagent à ce que leur entreprise soit à jour de leurs obligations fiscales et sociales et n'ait eu aucun incident de paiement à l'égard des tiers (tout justificatif pourra être demandé par l'organisateur).

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les candidats déclarent détenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le ou les projet(s) présenté(s) dans le cadre du présent concours.

DROIT À L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les images des candidats pourront être exploitées et utilisées directement par Paris Ouest La Défense sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Les équipes de Paris Ouest La Défense et de ses sous-traitants, ainsi que les membres des jurys, s'engagent à tenir confidentielles les informations communiquées par les candidats.

ATTRIBUTION DES RECOMPENSES

Le montant cumulé des récompenses remis aux finalistes ne pourra dépasser les 15 000 euros TTC.

Les 6 lauréats se verront proposer des récompenses qui donneront de l'ampleur à leurs solutions :

- Un accompagnement pour une expérimentation avec une collectivité du territoire de Paris Ouest La Défense si un besoin/intérêt est partagé

- L'organisation d'une journée réseautage personnalisée selon les besoins du lauréat
- Un prix numéraire de 1000 euros TTC par lauréat
- La parution d'un article dans la presse spécialisée selon l'activité du lauréat

ANNULATION DES RECOMPENSES

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter l'organisation des récompenses, de proroger la date limite de dépôt des dossiers. La responsabilité de Paris Ouest La Défense ne saurait être engagée de ce fait. En cas de force majeure, Paris Ouest La Défense se réserve le droit d'arrêter à tout moment, et sans qu'il ne puisse être argué d'un quelconque préjudice, le présent Prix de l'innovation.

Les candidats non gagnants peuvent se représenter à une nouvelle édition du Prix de l'innovation.